

Le 23 novembre 2016

## **Question d'actualité du député Philippe Henry à Monsieur Paul Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Energie**

### **LA PRÉSIDENTE DE LA CWAPE**

**M. Henry** (Ecolo). - Monsieur le Ministre, chers collègues, c'est une question pour laquelle il y a déjà eu un peu de *teasing* ce matin, avec mon collègue M. Crucke, qui faisait écho à une interview donnée, il y a quelques jours, par le président actuel de la CWAPE, que nous avons d'ailleurs reçu en commission longuement dans le cadre de la discussion sur le décret tarifaire, qui mettait en cause la procédure de son remplacement, finalement, puisqu'il est prévu que sa fonction s'achève fin janvier, c'est-à-dire dans deux mois.

Je ne vais pas rappeler, très longuement, ici, que la Wallonie a reçu des compétences supplémentaires en matière énergétique et notamment de régulation des tarifs. Ces compétences sont évidemment très importantes. Il y a, dans ce cadre-là, et la discussion que nous avons eue sur le décret qui a été reportée ce matin mais qui reviendra, a montré l'importance fondamentale d'un régulateur compétent, au-dessus de la mêlée, indépendant. Bien entendu dans son fonctionnement, ce n'est pas un morceau de l'administration, c'est un régulateur qui a vraiment son autonomie d'action et qui doit être accepté comme tel par tous les acteurs.

Je voudrais vraiment savoir où vous en êtes dans la procédure de renouvellement, puisque est clairement mise sur la table la question de la procédure de ce renouvellement. Vous avez dans les mains un décret qui prévoit une procédure, vous avez fait passer au Gouvernement la nomination d'un jury, en mai dernier, c'est-à-dire il y a six mois. Ce jury ne se réunit pas, la procédure n'a pas été lancée et l'on se retrouve, aujourd'hui, probablement dans l'incapacité d'avoir une procédure qui aboutit dans les bonnes formes, d'ici la fin janvier, pour remplacer effectivement le président sortant de la CWAPE.

Pourquoi n'avoir rien fait depuis la décision du Gouvernement prise en mai ? Quelle est la procédure en cours ? Quelles seront les étapes prochaines ? Que va-t-il donc se passer dans les prochains mois ? Et surtout que se passera-t-il au 1er février ? Qui sera donc à la tête de la CWAPE au 1er février ?

Et enfin, peut-être le plus important, comment allez-vous – et le débat de ce matin a montré toute l'ampleur de ce problème – restaurer la confiance ? Dans ce contexte, comment allez-vous faire en sorte que la CWAPE soit perçue, par l'ensemble des acteurs

## Groupe ecolo au Parlement Wallon ecolo.pw@ecolo.be

concernés, comme un régulateur compétent, au-dessus de la mêlée et installé dans les bonnes formes pour faire son travail qui est extrêmement important dans les compétences wallonnes ?

**M. Furlan**, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Merci, cher collègue, de me permettre de m'exprimer dans ce dossier. D'abord je me réjouis de la proposition de M. Crucke de ce matin de renvoyer ce dossier en commission. Si nous voulons un régulateur indépendant, il faut que nous mettions à plat les propos du président actuel. J'ai juste un regret, c'est que cela a été couplé à une discussion sur le décret tarifaire qui n'a, finalement, pas grand-chose à voir et qui est, de ce fait, retardé.

Le président de la CWaPE a dit beaucoup de choses. Il n'est d'ailleurs pas avare de commentaires ni de rapports et, pour la première fois, il met un nouveau dossier sur la table où, sans doute poussé par une retraite future qui a été annoncée, il se sent un peu pousser des ailes. C'est ainsi que l'on apprend des choses un peu curieuses, comme la redésignation à l'insu de son plein gré comme président de la CWaPE par l'ancien Gouvernement, toute une procédure de nominations de membres de comités de direction sans que, manifestement, il n'ait été au courant des *assessments* et des procédures qui ont pourtant été définies par décret.

Et puis, un élément factuel, il est vrai, sur sa redésignation. Là, j'assume pleinement. Il dit : « Finalement, l'indépendance risque d'être mise à mal, parce que la procédure de renouvellement de mon poste traîne mais je suis à votre disposition, je veux bien rester ! ». C'est un peu cela que nous dit M. Ghigny.

Je vais répondre deux choses. C'est que, un, effectivement, la procédure a pris un peu de temps. Pourquoi ? Parce que je voulais me protéger des critiques que je sentais venir. J'ai insisté pour que M. Ghigny fasse partie du jury qui allait procéder au renouvellement de son poste.

Pour ce faire, j'avais besoin, d'une modification décrétable. Et vous savez la longueur d'une modification décrétable. Je me suis dit : « Je peux vivre avec un président faisant fonction pendant quelque temps », conseillant à chacun à l'intérieur de l'institution d'ailleurs, qui pouvait être candidat ou candidate en l'occurrence à occuper ce poste, de ne pas assumer cette présidence faisant fonction, parce que je suis conscient de l'inconfort de, à la fois, être candidat à quelque chose et, d'autre part, de devoir assumer le renouvellement.

Le deuxième élément qui m'a fait trainer un peu dans ce dossier, c'est que, tant qu'il y a une modification décrétable, nous avons, avec l'accord de l'intéressé – c'est pour cela que je pense que dans son chef il y a une ingénierie pour arriver à cela – voulu discuter de l'indépendance financière de la CWaPE. C'est dans la même modification de décret, je le rappelle, qui, pour l'instant, dépend aussi de dotations et du Gouvernement et il a été souhaité par la CWaPE de devenir complètement indépendante.

C'est une réflexion importante que j'ai voulu mener avec l'ensemble du Gouvernement, parce que la demande de M. Ghigny, qui peut paraître logique à tout le monde, a une répercussion, c'est qu'elle s'est traduite par une augmentation de la facture du

## **Groupe ecolo au Parlement Wallon** **ecolo.pw@ecolo.be**

consommateur et nous ne sommes pas favorables à cette vision des choses. Il y a donc ces deux éléments.

J'assume pleinement d'avoir un peu traîné dans ce dossier. Je repose le problème demain au Gouvernement en disant : puisque M. Ghigny me met une pression, auditionnons-le sur tous les éléments. Procédure pourprocédure, nous allons dès lors demander à enquêter, en tout cas d'avoir des informations, sur sa prise de fonction depuis 2014, je vous l'annonce.

Concernant la gestion de la CWaPE, je pense que l'indépendance de la CWaPE n'est pas à mettre à mal, que la procédure qui a été choisie est plutôt de bonne gouvernance que d'intégrer son président actuel dans le comité chargé de la désignation du président ou de la présidente future.

Demain, il y aura des éclaircissements puisque je dépose un point au Gouvernement pour avancer dans ce dossier, tout en maintenant ma proposition de bien admettre M. Ghigny à la pension le 31 janvier, tout en maintenant, malgré cet article, ma proposition de voir M. Ghigny dans le comité de sélection qui sera chargé de la future présidence de la CwaPE.

**M. le Président.** - La parole est à M. Henry.

**M. Henry (Ecolo).** - Monsieur le Ministre, c'est assez surprenant comme réponse. Vous noyez le poisson dans toute une série d'arguments. Si vous vouliez revoir la procédure, vous avez eu deux ans et demi pour le faire. Changer un décret, vous dites que cela prend des mois et des mois. On sait très bien que, quand il y a une urgence, on sait changer un décret rapidement, surtout si c'est juste pour un mot, puisque visiblement c'est le nombre de personnes du jury, si j'ai bien compris.

Il ne s'est plus rien passé depuis mai. Le résultat est que l'on se retrouve aujourd'hui dans une situation où la CWaPE va être suspecte dans deux mois. De toute façon, elle sera suspecte.

Monsieur le Président, j'aurais une question complémentaire à poser à M. le Ministre : quel est votre calendrier ? Ce n'est pas vraiment complémentaire, puisque je l'ai déjà posée, mais vous n'avez pas répondu. Vous venez de dire que demain vous venez au Gouvernement. D'accord. Quelles sont les étapes suivantes ? Quand sera lancé l'appel ? Quand sera désigné le vrai futur président de la CWaPE, s'il y a, si j'entends bien vos dires, une présidence faisant fonction au 1er février ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Furlan.

**M. Furlan,** Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - J'ai un peu changé mon fusil d'épaule depuis l'article, parce que je ne veux pas être sujet à critiques.

**Groupe ecole au Parlement Wallon**  
**ecolo.pw@ecolo.be**

Nous allons donc rester dans la mouture tel que le décret le prévoit. Je vais, puisque le décret prévoit quatre examinateurs, devoir me séparer probablement d'un des quatre pour intégrer sans modification, M. Ghigny, pour être certain que la procédure soit transparente et qu'elle agrée le Parlement. Dès demain au Gouvernement la procédure sera lancée.

**M. Henry (Ecolo).** - Et le délai ?

**M. le Président.** - Monsieur Henry, en principe c'est deux réponses.

**M. Henry (Ecolo).** - Mais s'il n'y a pas de réponse...

**M. le Président.** - On a déjà modifié le règlement pour en avoir deux, il n'y en avait qu'une. Bientôt il en faudra une troisième. C'est la limite du genre. Nul doute, vous connaissant, que vous allez suivre ce dossier de très près.

**M. Henry (Ecolo).** - Puis-je quand même répliquer, Monsieur le Président ?

**M. le Président.** - Bien sûr, avec plaisir.

**M. Henry (Ecolo).** - Je prends donc note des réponses et des non-réponses. Le dossier est loin d'être clos et nous reviendrons en commission, puisqu'il est prévu désormais une nouvelle audition du président de la CWaPE.

Le dommage est important. On se retrouve dans une situation où il y a vraiment une difficulté quant au minimum l'image, l'apparence d'indépendance dont le régulateur doit absolument être pourvu. Je vous engage donc à mettre en œuvre une procédure très rapidement qui soit totalement au-dessus de la mêlée, qui garantisse que la personne désignée soit compétente au-dessus de la mêlée et indépendante, aussi bien vis-à-vis du Gouvernement que vis-à-vis des différents acteurs du système énergétique.

Quoi qu'il en soit, on va se retrouver avec une première période de transition qui, forcément, sera problématique puisqu'il n'est, semble-t-il, plus possible d'avoir un président désigné dans de telles conditions d'ici le 1er février.

\*Application de l'art. 152 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement wallon ni les orateurs